



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

GALIPETTE 1

REGLEMENT INTERIEUR

Valmeinier, le 10 Novembre 2020

Préambule :

La garderie « Galipette 1 » est gérée par un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), dénommé Office de Tourisme de Valmeinier (siège social : l'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER ; Numéro de Siret 485 123 665 000 13).

Article 1 : Accueil et horaires

Galipette 1 accueille les enfants âgés de 3 à 35 mois inclus pour la saison hivernale (du samedi 19 décembre 2020 au vendredi 16 avril 2021).

L'effectif total ne peut excéder 20 enfants.

- Les enfants sont accueillis du dimanche au vendredi de **8h30 à 17h30**, sans interruption.

Les accueils se font :

Pour les vacanciers :

- 8h30 à 9h30
 - 11h30 / 12h30
 - 13h00/14h00
 - 16h30 à 17h30
- Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent impérativement être respectés par les familles.
 - Si aucune personne ne se présente à la fermeture des services Galipette pour reprendre son (ses) enfant(s), et sans informations préalables, les services de la Gendarmerie seront alertés.
 - La Galipette 1 est ouverte le samedi de 17h30 à 19h pour renseignements et inscriptions.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Article 2 : Modalités d'admission

La présence d'un adulte majeur est obligatoire au moment de l'accueil et de la reprise de l'enfant.

- Dès l'inscription de l'enfant, un document de « prise en charge » et une fiche de renseignements devront être remplis et signés par un des parents.
- Devront obligatoirement être consignées les informations suivantes : nom, prénom de l'enfant, son adresse sur la station et le numéro de téléphone portable des parents ainsi que les éventuelles allergies médicamenteuses, alimentaires.
- Par ailleurs, l'enfant doit être à jour au niveau des **vaccinations obligatoires** (Polio Diphtérie Tétanos). En cas de contre-indication médicale pour ces vaccinations, les parents devront fournir un certificat délivré par un médecin et signer une décharge.
- Pour le bien-être de l'enfant, il ne pourra pas être accueilli plus de 6 jours consécutifs.
- Les parents veilleront à ne pas remettre à la garderie un enfant malade ou un enfant dont le(s) frère(s) et/ou sœur(s) sont atteints d'une maladie contagieuse.
- Enfin, la responsable de Galipette 1 se réserve le droit de refuser un enfant en cas de non-adaptation ou de suspicion de maladie. Dans cette hypothèse, l'enfant sera remis immédiatement à ses parents.

Article 3 : Les tarifs

- L'accueil des enfants pourra prendre la forme :
 - o D'un abonnement à la semaine
 - o À l'unité.

Dans les 2 cas, la déclinaison pourra se faire :

- o Soit à la journée complète
 - o Soit en demi-journée avec repas ou non fournis par vos soins.
- Les parents devront régler les prestations (ou le solde) lors de l'inscription de l'enfant.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Les remboursements ne seront acceptés qu'à partir du 3ème jour d'absence sur présentation d'un certificat médical au nom et prénom de l'enfant. Le certificat médical devra être présenté sous les 24 h qui suivent l'absence. (Remboursement uniquement par virement bancaire – Merci de fournir un RIB).

En cas de désagrément indépendant de notre volonté (conditions d'enneigement.), la journée perdue n'engendre aucun remboursement.

Quel que soit le motif de demande de ce remboursement, 25 % du règlement total sera conservé par l'Office de Tourisme.

Article 4 : Prévention et risques d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le séjour, la responsable de Galipette 1 tiendra informé les parents.

Dans un contexte d'urgence, aucun soin ne sera donné par le personnel de la garderie. Ce sont les services d'urgence (pompiers, SAMU) qui interviendront.

Article 5 : Matériel personnel

Les parents devront fournir :

- Le linge de change (marqué au nom et prénom de l'enfant),
 - Les couches,
 - Les biberons (Les biberons déjà préparés ne sont pas autorisés, le lait en poudre, en brique ou en bouteille non entamées devront être fournis séparément),
 - Les vêtements d'intérieur (pantoufles, ...),
 - Les repas adaptées à l'âge de l'enfants
- L'ensemble des affaires personnelles doivent être marquées au nom et prénom de l'enfant.
- La Galipette 1 n'est pas responsable du matériel personnel de l'enfant, en cas de perte ou de casse, y compris en cas de dégradation accidentelle sur les vêtements.

Pour des raisons liées à la sécurité, le port de bijoux et l'introduction de jeux ou jouets susceptibles d'être ingérés sont interdits.



OFFICE DE TOURISME
Résidence L'Ours Blanc - 73450 VALMEINIER
T +33 (0)4 79 59 53 69 - F + 33 (0)4 79 59 20 05
info@valmeinier.com - www.valmeinier.com

Article 6 : Encadrement

- La direction technique est assurée par 2 personnes diplômées.
- En l'absence de ces 2 personnes, la garderie sera fermée.
- L'équipe est composée de personnels diplômés Petite Enfance.
- Galipette 1 a souscrit une assurance Responsabilité Civile en revanche, les parents restent responsables des agissements de leur(s) enfant(s) lorsque la responsabilité du gestionnaire n'est pas engagée ou ne sera pas juridiquement retenue.

Article 7 : Divers

Il est strictement interdit :

- De fumer dans les locaux,
- D'introduire des animaux,
- De prendre des photos ou de filmer l'intérieur des locaux,
- D'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de la garderie.

Le présent règlement de Galipette 1 sera affiché à l'entrée du local.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement lors de l'inscription de l'enfant.

Directeur de l'Office de Tourisme